



Réclamation d'augmentations de loyers non effectuées !

Par **colorvine**, le **07/06/2010** à **22:56**

Bonjour,

Locataire d'un 30m2 depuis le 1/08/2002, mon propriétaire, ce jour, le 07/06/10, me signale qu'il a omis depuis toute ces années d'effectuer l'augmentation annuelle du loyer perçu à savoir 670€. Il me réclame donc rétroactivement le manque non perçu depuis 2003. Est il dans son droit sachant que l'omission est de son fait? Combien peut il me réclamer ?
Concernant l'augmentation du loyer à partir du 01/08/2010 quel est l'indice en vigueur et de combien peut il augmenter mon loyer ?

merci énormément pour votre aide

cordialement,